

FORMULAIRE DE REQUETE DE DEROGATION AUX EXIGENCES PEB

APPLICABLES AUX INSTALLATIONS TECHNIQUES

POUR UNE DEMANDE DE DEROGATION INTRODUITE A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2025

Pour toute aide concernant une requête de dérogation, vous pouvez vous adresser :

- Si vous êtes un particulier,
 - o à Homegrade
<https://homegrade.brussels/contact/>
- Si vous êtes un professionnel,
 - o Au service du Facilitateur Bâtiment Durable
 - par **téléphone** au 0800 85 775 (numéro gratuit)
 - par **email** : facilitateur@environnement.brussels.

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 juin 2024 détermine les critères et la procédure de dérogation aux exigences PEB et aux exigences relatives aux mesures de décarbonation, dérogation visée à l'article 2.2.4, § 1 de l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le CoBrACE, tel que modifié.

Introduction de la requête de dérogation :

Par qui : le propriétaire de l'installation technique concernée, titulaire ou déclarant en cas de permis d'environnement

Quand : préalablement ou au plus tard 30 jours à dater de la réception par Bruxelles Environnement de l'attestation de contrôle périodique PEB, de réception PEB ou du rapport de diagnostic PEB visés dans les chapitres 2 et 3 de l'Arrêté Actes installations techniques PEB, lorsqu'elle concerne une ou plusieurs exigences visées à l'article 2.2.15 ou 2.2.28, § 1 de l'ordonnance CoBrACE;

Comment : envoi du présent formulaire et ses annexes à Bruxelles Environnement en un seul exemplaire, soit par envoi recommandé ou par porteur au siège de Bruxelles Environnement:

Bruxelles Environnement
Division Energie, Air, Climat et Bâtiments durables
Département installations techniques PEB et PLAGE
Avenue du Port 86C bte 3000, 1000 Bruxelles

soit par voie électronique à l'adresse suivante, en mentionnant 'requête de dérogation' dans le sujet : attestations_chauffagepeb@environnement.brussels

Motivation de la requête de dérogation :

Les critères sur lesquels le déclarant peut motiver sa requête sont les suivants :

- **motifs techniques**
- **motifs fonctionnels.**
- **motifs économiques**

Ces motifs de dérogation sont décrits aux articles 2 à 7 de l'AGRBC du 6 juin 2024 déterminant les critères et la procédure de dérogation aux exigences PEB et aux exigences relatives aux mesures de décarbonation.

Cet arrêté est consultable sur le site de Bruxelles Environnement :

<https://environnement.brussels/pro/reglementation/textes-de-loi/legislation-coordonnee-de-la->

[reglementation-travaux-peb#les-arretes-dexecution-du-gouvernement-bruxellois](#)

Les exigences PEB applicables aux installations techniques sont reprises dans l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux exigences PEB applicables aux systèmes de chauffage et aux systèmes de climatisation pour le bâtiment lors de leur installation et pendant leur exploitation du 21 juin 2018, disponible via le site web de Bruxelles Environnement :

<https://environnement.brussels/pro/reglementation-et-inspection/textes-de-loi/legislation-coordonnee-de-la-reglementation-chauffage-et-climatisation-peb>

Plus d'explications sur les requêtes de dérogation à une exigence PEB : [Logement et PEB : quelles dérogations à Bruxelles ?](#)

Date de la requête : / /	
Système concerné par la demande de dérogation : ☐ Système de chauffage ☐ Système de climatisation ☐ Chauffe-eau	
Responsable de l'installation : ☐ <u>Propriétaire</u> ☐ <u>Titulaire - déclarant du permis d'environnement</u> ☐ Particulier ☐ Copropriété ☐ Entreprise	
Coordonnées propriétaire/titulaire ou déclarant : Nom/prénom : Nom d'entreprise/ACP : N° d'entreprise (BCE) : Rue/n°/BP: CP : Commune : Pays : Tél/GSM: E-mail :	Coordonnées de la personne de contact : Nom/prénom : Nom d'entreprise/ACP : N° d'entreprise (BCE) : Rue/ n°/BP : CP : Commune : Pays : Tél/GSM : E-mail :
Adresse de l'unité PEB où se trouve l'appareil ou le système : Rue/n°/BP: CP : Commune : Identifiant(s) bâtiment(s) concerné(s): Référence(s) unité(s) PEB concernée(s) : Référence dossier PEB : N° permis d'environnement: Année de construction du bâtiment : Date de demande du permis d'urbanisme :	

Décrivez le système de chauffage qui fait l'objet de la requête de dérogation :

Système de chauffage

S'il y a plusieurs systèmes, identifiez (nom) ce système :

☐ Système de type 1 (1 chaudière max 100kW)

☐ Système de type 2

☐ Système de chauffage individuel (1 unité PEB)

☐ Système de chauffage collectif (plusieurs unités PEB)

Si collectif, nombre d'unités PEB et bâtiments desservis par ce système :

Surface chauffée :

Si unité(s) PEB non-résidentielle(s) chauffée(s), quelles parties fonctionnelles sont chauffées (bureaux, hébergement, enseignement, ...)? :

.....

Distribution de la chaleur

Type de système de distribution :

☐ Gaines de ventilation (air)

☐ Circuit de chauffage (eau)

Type et nombre d'émetteurs de chaleur :

☐ Radiateurs:.....

☐ Ventilo-convecteurs :

☐ Batteries sur centrale de traitement d'air :

☐ Par le sol

☐ Autre, à préciser :

Autres informations concernant le système de chauffage :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Appareil : à compléter pour chaque chaudière ou chauffe-eau

Identifiant(s) du (des)

appareil(s) :

☐ Présence d'une plaque signalétique

☐ Chauffe-eau

☐ Chaudière

☐ Pompe à chaleur

☐ À condensation

☐ Pas à condensation

☐ Utilisé uniquement pour le chauffage des locaux

☐ Utilisé uniquement pour la production d'eau chaude sanitaire

☐ Utilisé pour le chauffage des locaux et la production d'eau chaude sanitaire

☐ Utilisé uniquement en cas de panne de mode de fonctionnement normal

☐ Présence d'un stockage d'eau chaude sanitaire. Volume:.....litres

☐ Présence d'une boucle de circulation d'eau chaude sanitaire

Corps de chauffe et conduit d'évacuation des gaz de combustion

Puissance nominale utile (en G20 à 80/60°C Pn pour les chaudières) [kW] :

Puissance nominale absorbée/débit calorifique Qn [kW] :

Marque :

Type :

Numéro de série :

Année de fabrication :

Montés en :

☐ Type A.....

☐ Type B.....

☐ B1 avec coupe-tirage

☐ en surpression (B22p, B23p,...)

☐ Type C.....

☐ C concentrique

Conduit d'évacuation

☐ Individuel

☐ Collectif

Autres informations relatives à l'évacuation des gaz de combustion (présence CLV, extracteur, shunt,...) :

Brûleur

☐ Présence d'une plaque signalétique

☐ Gaz naturel

☐ Propane

☐ Mazout/gasoil

☐ Autre, à préciser:.....

☐ Bicom bustible, à préciser:.....

☐ Si un des combustibles est utilisé en cas de panne, préciser ce combustible:

Puissance max. réglée [kW] :

Marque :

Type :

Numéro de série :

Année de fabrication :

Pour les appareils gaz ou bicom bustible

Technologie du brûleur :

☐ Atmosphérique

☐ Prémix

☐ Air pulsé

☐ Présence d'une veilleuse

Catégorie selon EN 437

☐ I2E+

☐ I2E(S)

☐ I2E+

☐ I2N

☐ Inconnue

☐ Autre, à préciser:.....

Décrivez le système de climatisation qui fait l'objet de la requête de dérogation :

Puissance nominale effective:kW

Somme des puissances des groupes de production d'eau glacée :kW

Surface climatisée :m²

Si unité(s) PEB non-résidentielle(s) chauffées, quelles parties fonctionnelles sont climatisées (bureaux, hébergement, enseignement, ...)?:

.....

Composants principaux

Système de production d'énergie frigorifique	Nombre d'unité(s)	Puissance frigorifique totale (kW)
Groupe de production d'eau glacée à condensation par air		
Groupe de production d'eau glacée à condensation par eau		
Groupe de production d'eau glacée à condenseur séparé		
Condenseur d'unité mono-split		
Condenseur d'unité multi-split		
Pompe à chaleur air/air		
Pompe à chaleur air/eau		
Pompe à chaleur eau/air		
Pompe à chaleur eau/eau		
Pompe à chaleur sol/air		
Pompe à chaleur sol/eau		
Machine à absorption/adsorption		
Présence tour(s) de refroidissement ou aérorefroidisseur(s)		

Système de distribution d'énergie frigorifique

Distribution par :

Gaines de ventilation	
Circuit d'eau glacée	
Conduites de fluide réfrigérant	

Système d'émission d'énergie frigorifique

Nombre d'unité(s)

Ventilo-convecteur	
Cassette en faux plafond	
Plafond froid	
Dalle en béton active	
Détente directe en paroi	
Poutre froide statique	
Poutre froide dynamique	
Ejecto-convecteur	
Batterie froide dans centrale de traitement d'air	
Batterie froide en gaine	
Unité intérieure climatiseur mono-split	
Unité intérieure multi-split	
Armoire climatisée	

Autres composants du système de climatisation

Ventilation

Nombre d'unité(s)

Groupe de pulsion
Groupe d'extraction
Clapets et registres (hors des groupes)
Grilles d'aspiration et de refoulement
Bouches de pulsion et d'extraction
Puits provençal/canadien

Système de récupération de chaleur

Nombre d'unité(s)

échangeurs air/air et caloduc
à l'aide d'un circuit fermé intermédiaire
de type rotatif

Humidificateur d'air

Nombre d'unité(s)

Humidificateur de type adiabatique
Humidificateur vapeur

Autres

Nombre d'unité(s)

Echangeur de chaleur
Installation de traitement d'appoint d'eau
Pompe et circulateur
Système d'expansion
Filtre, séparateur de particules, désemboueur
Purgeur d'air, séparateur de microbulles, dégazeur auto.
Stockage/déstockage de froid
Circuits d'eau (eau glacée, eau glycolée, circuit tours de refroidissement, circuit aérorefroidisseurs)

Quelles sont les exigences qui font l'objet de la requête de dérogation partielle ou totale ? Précisez.

Exigences de décarbonation

- ☐ Pas de chaudière mazout placée après juin 2025
Les chaudières aux combustibles liquides placées après le 1/6/2025 doivent être alimentées par un combustible renouvelable et leurs émissions de particules, ainsi que leur rendement doivent être similaires aux chaudières gaz à condensation.
- ☐ Pas de générateur de chaleur au gaz naturel dès 2025 dans les projets d'unités PEB neuves ou assimilées à du neuf
Les systèmes de chauffage mentionnés dans les permis comprenant uniquement des unités PEB neuves ou assimilées introduits après le 1/1/2025 doivent être raccordé à un réseau de chaleur efficace et/ou comprendre des générateurs de chaleur qui répondent à l'écoconception, sont alimentés par de l'électricité ou par de l'énergie renouvelable.

Exigences de bon fonctionnement des chaudières ou des chauffe-eau

- ☐ Orifices de mesures de combustion
- ☐ Exigences relatives à la combustion et aux émissions des chaudières et des chauffe-eau en fonctionnement
- ☐ Respect des normes relatives à la ventilation du local où se trouve au moins un chauffe-eau gaz ou une chaudière (NBN B 61-001, NBN B 61-002, NBN D 51-003, NBN D 51-004, NBN D 51-006.)

Exigences techniques relatives aux systèmes de chauffage

- ☐ Comptage énergétique
- ☐ Comptabilité énergétique
- ☐ Documents relatifs au système de chauffage
- ☐ Note de dimensionnement des chaudières
- ☐ Calorifugeage des conduits et accessoires du système de chauffage
- ☐ Régulation des systèmes de chauffage
- ☐ Partitionnement de la distribution d'eau de chauffage et d'air
- ☐ Variation du débit d'air neuf selon l'occupation réelle
- ☐ Récupération de chaleur sur les unités de ventilation double flux

Exigences techniques relatives aux systèmes de climatisation

- ☐ Exigences de comptage énergétique
- ☐ Comptabilité énergétique
- ☐ Carnet de bord
- ☐ Note de dimensionnement des installations de réfrigération
- ☐ Calorifugeage des conduits et accessoires d'eau glacée
- ☐ Partitionnement de la distribution d'eau glacée et d'air
- ☐ Variation du débit d'air neuf selon l'occupation réelle

(Partie de) l'exigence/des exigences qui fait/font l'objet de cette requête :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- ☐ Irréalisable du point de vue technique
- ☐ Irréalisable du point de vue fonctionnel
- ☐ Irréalisable du point de vue économique

- ☐ Irréalisable du point de vue technique
- ☐ Irréalisable du point de vue fonctionnel
- ☐ Irréalisable du point de vue économique

Décrivez les solutions alternatives et démontrez qu’il sera possible d’obtenir une performance et une fonctionnalité équivalentes ou proches de celles qui auraient été atteintes en appliquant toutes les exigences prévues

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Listez les pièces justificatives et précisez l’argument appuyé

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nom et signature du propriétaire/déclarant ou titulaire du permis d’environnement ou du déclarant PEB